

COMMUNIQUE DE PRESSE – 18 décembre 2020

Bilan des premières années d'existence du Parc du Doubs

Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6
Case postale 316
CH-2350 Saignelégier

T +41 32 420 46 70
info@parcdoubs.ch
www.parcdoubs.ch



Légende : Le Parc du Doubs s'étend des Brenets à St-Ursanne et se déploie des berges du Doubs aux Franches-Montagnes et Montagnes neuchâteloises.

Depuis l'obtention du label « Parc régional d'importance nationale » en 2013, le Parc naturel régional du Doubs a pu remplir son mandat légal. Si tous les objectifs stratégiques fixés dans sa Charte n'ont pas été entièrement atteints, l'institution a contribué à des avancées importantes dans les domaines de la biodiversité, du tourisme ainsi que de la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels de son territoire. Tels sont les principaux résultats de l'évaluation de la Charte du Parc du Doubs menée par l'Université de Berne.

L'objectif de cette étude consistait à vérifier le respect des exigences légales, à recenser les activités du Parc et leur efficacité par rapport aux objectifs de la Charte et à fournir toutes les bases nécessaires pour sa révision. Sur les 11 objectifs stratégiques, quatre ont été atteints et sept ont été partiellement atteints, relève le rapport d'évaluation.

Des actions concrètes réalisées

L'action du Parc a été positive dans le domaine de la biodiversité, en particulier par le renforcement des arbres fruitiers indigènes, la préservation d'espèces menacées (par exemple la fritillaire pintade), la réalisation de structures dans le paysage agricole ou la construction de murs en pierres sèches. Les

contributions en faveur du tourisme durable ont permis d'augmenter la visibilité et l'attractivité de la région, par la création d'offres telles que les visites d'élevages de chevaux Franches-Montagnes, la Route Verte, la contribution au Jura Pass ou encore l'engagement de guides nature afin de sensibiliser les visiteurs aux milieux à protéger. La sensibilisation à l'environnement fait également partie des réussites du Parc. Le développement de programmes et d'animations scolaires, de visites guidées et la création à venir de lieux d'accueil (portes d'entrée du Parc) contribuent à une meilleure connaissance des richesses des patrimoines naturels, paysagers et culturels par les publics scolaires, adultes et touristiques.

L'évaluation met également en évidence les objectifs n'ayant été que partiellement atteints. Ceci concerne notamment la protection de la rivière du Doubs, dont la qualité des eaux ne s'est que peu améliorée. La population d'aprons, espèce emblématique de la rivière, a ainsi régressé alors qu'on attendait une augmentation. Le bilan de l'action du Parc dans le domaine agricole et sylvicole est également mitigé, bien que des efforts ont porté leurs fruits pour valoriser les produits du terroir et développer le label « Produit du Parc ». Enfin, les attentes en termes de transports et de mobilité n'ont pas été pleinement réalisées, en particulier dans le domaine de la desserte et de l'utilisation des transports en commun.

L'évaluation souligne que certains résultats doivent être relativisés, les données n'étant pas toujours disponibles ou exhaustives pour évaluer l'effet du Parc. Aussi, sa marge de manœuvre est parfois restreinte, le Parc étant tributaire de l'action des autres acteurs du territoire et de facteurs externes.

Si le Parc du Doubs a connu certains problèmes de gestion durant ses premières années d'activité, l'évaluation souligne qu'il a su s'ancrer dans le paysage institutionnel de la région par une politique de communication active et par le développement de collaborations avec d'autres institutions. C'est le cas en particulier avec le Parc Chasseral, les autres parcs régionaux de l'arc jurassien ainsi que le Pays horloger côté français, futur Parc du Doubs horloger.

Des recommandations pour la prochaine Charte

De manière générale, l'équipe d'évaluation recommande au Parc du Doubs de mieux définir son rôle et celui de ses partenaires pour la prochaine phase opérationnelle. Elle lui recommande également de mettre en place des collaborations stratégiques avec d'autres acteurs de la région de manière à tirer profit de synergies, éviter des doublons et accroître sa marge de manœuvre. Afin de répondre aux attentes des communes et d'autres partenaires, le Parc devra mener à bien des projets concrets, visibles, générant de la plus-value et favorisant la collaboration avec des acteurs clés. En parallèle, il est invité à identifier ou à poursuivre des projets de portée régionale, ayant un fort caractère fédérateur et prenant en compte les défis actuels du développement durable. Les recommandations à l'attention des cantons et des communes portent sur la nécessité de fournir au Parc de bonnes conditions cadre, d'intégrer de manière explicite les objectifs du Parc dans leur planification et de rechercher plus activement la collaboration.

Produit d'une analyse méthodique et rigoureuse, le rapport d'évaluation présente une image contrastée de l'action du Parc du Doubs. En croisant une multiplicité de regards sur les nombreuses données collectées, elle met au jour

les avancées et les satisfactions mais également les manques et les déceptions. Les nombreux avis enregistrés tout au long de ce processus ainsi que l'analyse et les recommandations élaborées par l'équipe d'évaluation serviront de base solide à la suite du processus de renouvellement de la Charte du Parc du Doubs.

2021, année décisive pour le renouvellement de la Charte du Parc du Doubs

Plusieurs ateliers seront organisés début 2021 afin de définir les objectifs stratégiques de la prochaine Charte, qui courra de 2023 à 2032. Ils rassembleront de nombreux acteurs du territoire : la Confédération, les cantons, les communes membres, le comité du Parc, l'équipe professionnelle, le monde associatif et professionnel ou encore la population.

Les réflexions, attentes, besoins et objectifs exprimés durant ce processus participatif serviront de base à la rédaction de la prochaine Charte. Celle-ci sera soumise au vote des législatifs des communes membres en fin d'année 2021 avant de passer par le vote de l'assemblée générale du Parc.

La Confédération examinera la demande de renouvellement du label « Parc régional d'importance nationale » dans le courant de l'année 2022 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Le cadre de l'évaluation

Les parcs naturels régionaux doivent faire établir tous les dix ans un rapport d'évaluation de leur Charte afin de répertorier leurs activités et leur efficacité depuis l'attribution du label « Parc ». Le rapport d'évaluation est ensuite transmis à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avec la demande de renouvellement du label pour une nouvelle période de dix ans.

L'évaluation du Parc du Doubs a été conduite par le Centre pour le Développement et l'Environnement (CDE) de l'Université de Berne sous les auspices du Service du développement territorial du Canton du Jura. Elle a été menée selon les lignes directrices de l'OFEV et est basée sur une multitude de documents et de données, sur un sondage ainsi que sur des entretiens qualitatifs et sur deux ateliers d'évaluation avec les partenaires du Parc, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

CONTACTS ET INTERVIEWS

Parc naturel régional du Doubs

Régis Borruat, Directeur du Parc du Doubs
+41 (0)32 420 46 72
regis.borruat@parcdoubs.ch

Véronique Gigon, Présidente du Parc du Doubs

Jacques-André Maire, Vice-président du Parc du Doubs

République et Canton du Jura, Service du développement territorial

Sabine Jaquet, Urbaniste-aménagiste
+41 (0)32 420 53 13
sabine.jaquet@jura.ch